

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 SG 79 Subvention (14.000 euros) à l'association Light Cone (19e) afin qu'elle puisse valoriser et diffuser régulièrement le cinéma expérimental à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Light Cone, siégeant au 157 rue de Crimée-atelier 105,75019 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 euros est attribuée à l'association Light Cone afin qu'elle puisse valoriser et diffuser régulièrement le cinéma expérimental à Paris.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 14 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.